

Envoyé en préfecture le 28/10/2024

Reçu en préfecture le 28/10/2024

Publié le 29/10/2024

ID : 056-215600834-20241024-D202410010-AR

Convention de partenariat entre la ville d'Hennebont et l'association « Optim'ism », dans le cadre du projet de végétalisation de la cour d'école de Langroix.

Le 26 septembre 2024

ENTRE : La mairie d'Hennebont

Représentée par Mme Michèle Dollé, Maire

ET : L'Association Optim'ism

Représentée par Mr Max Schaffer, Directeur et mandaté par le Président de la dite Association, Monsieur François Nicole.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**ARTICLE 1 : Préambule**

Optim-ism a développé de nombreuses actions de sensibilisation et d'animation autour des questions alimentaires et agricoles depuis 5 ans : portes-ouvertes, accueil de scolaires à la ferme, animations dans les écoles, création et suivi de potagers pédagogiques, accompagnement de jardins partagés, animation d'un verger citoyen, actions variées autour de l'accès à une alimentation de qualité pour tous (ateliers cuisine, paniers solidaires, paniers étudiants). Nous avons à cœur de faire des ateliers « avec » les individus, tant enfants qu'adultes et non « pour », en rendant chacun acteur de ses apprentissages, ici autour des thèmes du jardinage, de l'environnement, de l'agriculture et de l'alimentation. Les temps d'animation doivent, selon nous, être avant tout des moments d'expérimentation, d'échanges et de convivialité. Depuis 2 ans, l'association a développé des actions de végétalisation sur des quartiers résidentiels de logements sociaux notamment, mais également d'écoles.

La mairie d'Hennebont, en lien avec son service d'espace vert et l'école Langroix, ont initié un projet de végétalisation de la cour de récréation de cette école. Des réunions, ainsi que des entretiens et questionnaires ont déjà été mis en place afin de définir le cadre général du projet.

L'association et la mairie sont partenaires depuis plusieurs années sur différents projets, le verger citoyen, différents projets de végétalisation, animations sur les QPV de la ville et œuvre ensemble en faveur de la transition écologique et sociale.

ARTICLE 2 : Objet

L'Association propose à la mairie un partenariat pour la réalisation du projet de végétalisation de la cour d'école Langroix, et d'intervenir sur les objets ci-dessous :

- Réalisation de diverses structures en bois
- Animation nature auprès des enfants dans le cadre scolaire

ARTICLE 3 : Prévision et descriptif des interventions

Les interventions à réaliser dans le cadre du projet de végétalisation d'intervention répartis sur la période d'août 2024 à novembre 2024.



Les interventions proposées ci-dessous seront planifiées selon un échéancier déterminé avec les différents partis prenants du projet (mairie, enseignants...).

Construction école :

Mobilier
3 Tables et banc autour d'un arbre en châtaigner
2 bancs fixes « Claude Ponty » gravés en châtaigner
1 table fixe avec jeux gravés
1 grande cabane « Nature »

Plantations :

Essences
Plantes grimpantes (vignes *2 , kiwi*2, glycine, passiflore)
Petits fruitiers *30

Animations pédagogiques :

Type d'animation
Animation plantation avec 4 classes, sur temps scolaire
Atelier bricolage (nichoirs, hôtel à insectes...) avec 1 classe
Atelier « cabane » avec 1 classe

ARTICLE 4 : Cadre de la collaboration

- L'Association se charge de la réalisation technique (dont les commandes de matériaux) et de l'encadrement pédagogique des groupes pour les ateliers définis par l'article 3.
- Les travaux seront réalisés avec des jeunes volontaires et personnes en parcours d'insertion, engagés au sein de l'association de chantier. Leurs compétences sont donc celles d'amateurs. Pendant toute la durée du chantier ils seront sous la responsabilité de l'animateur technique, salarié de l'association.
- La mairie s'engage à faire le lien entre l'association et l'équipe éducative de l'école, de permettre l'implantation du mobilier et des plantations (percées dans le sol, dé-



bitumage de zones...), à intégrer une diversité d'arbres fruitiers dans les plantations de la cour, à faciliter l'accès au site (notamment si des ateliers ont lieu le samedi matin) et à communiquer sur le projet.

- La mairie pourra participer à des temps de mise en commun / valorisation de l'action dans une logique de partage d'expérience avec d'autres communes ou autres acteurs et de capitalisation.

ARTICLE 5 : Responsabilité

- Il est convenu que l'association soit responsable de l'exécution des travaux décrits ci-dessus.
- Lors de nos interventions avec les enfants durant les temps de classe et d'accueil péri-scolaire, les enfants demeurent sous la responsabilité de leurs enseignants et/ou animateurs.
- La mairie fera son affaire de l'assurance couvrant le site, les locaux et les équipements utilisés pour la présente action.

ARTICLE 6 : Engagement Financier

L'association Optim'ism transmettra une facture de 4935€ pour la prestation, à la mairie d'Hennebont qui s'engage à verser un acompte de 50% au démarrage du chantier. Les 50% restant, seront à verser une fois les travaux finis. Dans le cas où des travaux supplémentaires devaient être réalisés, un devis complémentaire serait réalisé.

Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé"

Fait à Riantec, le 22 février 2024

Association Optim'ism

Mairie d'Hennebont

